



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de l'Eau

Bureau des Services
Publics de l'Eau

47 rue Jean Jaurès
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

Le chef du service de l'eau

s/c de la directrice de l'environnement par intérim

à

W

DIRECTION DE L'EDUCATION
Province Sud

2 rue Galliéni

BP 3104
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2010-39888/DENV/SE/

Nouméa, le 17 août 2010

Objet : Station d'épuration du collège de BOURAIL

Pièce jointe : Compte-rendu de la visite du 16 août 2010

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la visite du 16 août dernier de la station d'épuration du collège de Bourail.

Je vous demande de bien vouloir prendre ne compte l'ensemble des observations de l'inspecteur des installations classées et de m'informer, dans un délai de 2 mois, des actions que vous mettez en œuvre afin d'y remédier.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copies :

- Collège de BOURAIL
- Mairie de BOURAIL

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE L'EAU

Bureau des Services
Publics de l'Eau47, rue Jean Jaurès
Centre Ville
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Compte-rendu de la visite du 16 août 2010 de la station d'épuration du collège de Bourail

N° 2010-39887/DENV/SE du 17 août 2010

Installation	Station d'épuration du collège de Bourail
Exploitant	Direction de l'éducation de la province Sud
Commune	Bourail
Quartier	Village
Date de la visite	16 août 2010
Nom des participants	

La visite de la station d'épuration du collège de Bourail a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Descriptif de la station d'épuration :

La station d'épuration traite les eaux usées du collège, de l'internat et de 7 villas de fonction (de type F3 et F4). Le collège compte 350 élèves dont 150 en internat et 200 en demi-pension. Le flux de pollution entrant sur la station d'épuration est donc estimé à environ 300 équivalents-habitants.

Les eaux ménagères issues des cuisines transitent dans un bac dégrasseur avant leur raccordement sur la station d'épuration.

Le réseau de collecte des eaux usées du collège est séparatif.

La station d'épuration a été mise en service au milieu des années 80. Le procédé de traitement est de type boues activées.

La station d'épuration comprend les ouvrages suivants :

- Un bassin d'aération ;
- Un clarificateur ;
- Un lit de séchage de 4 compartiments ;

L'arrivée des eaux usées dans le bassin d'aération est équipée d'un panier de dégrillage à remplacer. En effet, le câble de la potence est rompu et les barres du panier sont cassées par l'effet de la corrosion.

L'installation comprend deux compresseur d'air, dont un hors service, pour l'aération du bassin d'aération. Le compresseur d'air en service fonctionne en mode manuel en permanence. En effet, l'automatisme qui prévoit un arrêt régulier du compresseur sur horloge pour la phase de traitement anaérobiose ne fonctionne plus. L'absence de période anoxique a un impact direct sur la qualité du rejet (notamment due à une mauvaise décantation dans le clarificateur).

Deux tuyaux ressortent du fond du clarificateur et sont raccordés en entrée du bassin d'aération pour la recirculation. Lors de la phase de recirculation des boues observée lors de la visite, une seule de ces deux recirculations a fonctionné.

Situation administrative :

Au regard du flux de pollution raccordée, la station d'épuration est soumise à déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

A ce jour, l'installation n'a pas fait l'objet de déclaration.

Accès, sécurité :

Le site est entièrement clôturé et fermé par un portail équipé d'un cadenas.

Voisinage, nuisances :

La station d'épuration se trouve à plus de 100 mètres des bâtiments du collège et de l'internat. Elle ne présente pas de nuisance (odeur, bruit).

Il a toutefois été signalé des nuisances olfactives lors de la panne des compresseurs.

Entretien :

L'entretien hebdomadaire est réalisé par l'agent d'entretien du collège.

Le bac à graisse des cuisines est vidangé tous les 3 mois.

Le collège dispose d'un contrat d'entretien avec EPUREAU avec une visite trimestrielle, notamment pour la vidange des boues et le contrôle du bon état de fonctionnement.

L'installation dispose d'un point d'eau mais le robinet étant cassé, il est inutilisable par l'agent d'entretien.

Déchets :

Les déchets flottants récupérés dans les ouvrages de façon hebdomadaire sont évacués dans les lits de séchage.

Les boues sont pompées par une pompe mobile dans les lits de séchage par EPUREAU tous les trimestres.

Autosurveillance, niveau de rejet :

Il a été constaté lors de la visite que l'eau rejetée est trouble. L'exploitant n'a pas été en mesure de fournir de bilan 24 heures (résultats d'analyse de l'eau traitée sur un échantillon moyen journalier).

Autres remarques :

Le collège et l'internat seront raccordés au réseau collectif municipal à moyen terme (2-3 ans). La station d'épuration pourra alors être mise à l'arrêt puisque les effluents seront envoyés au lagunage naturel au nord du village.

Demandes de l'inspection des installations classées :

L'inspection des installations classées demande que l'ensemble des actions ci-dessous soient mises en œuvre et demande à être informée dans un délai de deux mois de l'avancement de celles-ci :

- La régularisation administrative de la station d'épuration (réalisation d'un dossier de déclaration) ;
- La réparation du panier dégrilleur ;
- La réparation du fonctionnement automatique du compresseur d'air ;
- La réparation du point d'eau ;
- La réalisation chaque année d'un bilan 24 heures et la communication des résultats à l'inspection des installations classées ;

Photographies de la visite du 16 août 2010 :



Arrivée des eaux usées, panier de dégrillage hors service



Bassin d'aération



Lits de séchage

Pièces jointes :

- Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009